



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, France 29 septembre 2025 à 7:00 CET

# Compte rendu de l'assemblée générale mixte du 26 septembre 2025

Paris, France – 29 septembre 2025 à 7h00 CET (CBI - Euronext Growth Paris : FR0014007LW0 - ALCBI ; OTCQB : CBIPF) – CRYPTO BLOCKCHAIN INDUSTRIES (« CBI »).

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de Crypto Blockchain Industries S.A. s'est réunie le 26 septembre 2025 sous la présidence de Frédéric Chesnais, Président Directeur Général de la Société.

Selon le décompte tenu, 89 actionnaires représentés possédaient 198 819 676 titres, et le même nombre de droits de vote, soit 69,57 % du capital et des droits de vote de la Société.

L'Assemblée générale a été l'occasion pour Frédéric Chesnais Président Directeur Général, de présenter les faits marquants de l'exercice 2024-2025, les événements clés intervenus depuis la clôture de l'exercice, la stratégie développée et les perspectives du groupe Crypto Blockchain Industries. Il a également répondu tant aux questions écrites adressées à la Société qu'aux questions orales posées lors de l'Assemblée.

L'ensemble des résolutions ont été approuvées, étant rappelé que les résolutions 6 et 7 (relatives à la nomination de Madame Megan Alexander et de Monsieur Jean-Marcel Nicolaï en tant que nouveaux administrateurs) avaient été retirées du vote.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ont été adoptées comme suit :

	RESOLUTIONS A TITRE ORDINAIRE	POUR		CONTRE		ABST.	
		Voix	%	Voix	%	Voix	%
1	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2025 et quitus aux membres du CA	198 805 550	99,99%	806	0,00%	13 320	0,01%
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2025	198 795 827	99,99%	268	0,00%	23 581	0,01%
3	Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2025	198 805 952	99,99%	1 197	0,00%	12 527	0,01%
4	Constatation de la reconstitution des capitaux propres	198 794 474	99,99%	1 949	0,00%	23 253	0,01%
5	Nomination de Monsieur Mason Jappa en tant qu'administrateur	198 797 314	99,99%	1 568	0,00%	20 794	0,01%
6	Nomination de Madame Megan Alexander en tant qu'administrateur	Résolution retirée du vote					
7	Nomination de Monsieur Jean-Marcel Nicolaï en tant qu'administrateur	Résolution retirée du vote					
8	Fixation du montant global de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration	198 780 081	99,98%	26 438	0,01%	13 157	0,01%
9	Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivant du Code de com.	534 421	95,61%	290	0,05%	24 227	4,33%
10	Eléments de rémunération versés ou attribués pour FY 2025 au PDG	198 782 043	99,98%	15 317	0,01%	22 316	0,01%
11	Politique de rémunération FY 2026 applicable au Directeur Général	198 766 343	99,97%	30 033	0,02%	23 300	0,01%
12	Autorisation à la Société d'intervenir sur ses propres actions	198 792 761	99,99%	12 535	0,01%	14 380	0,01%

	RESOLUTIONS A TITRE EXTRAORDINAIRE	POUR		CONTRE		ABST.	
		Voix	%	Voix	%	Voix	%
13	Autorisation au CA d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société	198 774 802	99,98%	20 923	0,01%	23 996	0,01%
14	Autorisation à conférer au CA en vue de réduire le capital social par annulation d'actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat	198 789 475	99,98%	17 195	0,01%	13 051	0,01%
15	Délégation de compétence consentie au CA en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation serait admise	198 786 028	99,98%	10 612	0,01%	23 081	0,01%
16	Délégation de compétence au CA à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou à des titres de créance de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du DPS	198 775 809	99,98%	30 697	0,02%	13 215	0,01%
17	Délégation de compétence au CA à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou à des titres de créance de la Société, avec maintien du DPS	198 773 652	99,98%	22 889	0,01%	23 180	0,01%
18	Délégation de compétence au CA à l'effet de procéder à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, en dehors d'une OPE	198 771 038	99,98%	23 740	0,01%	24 943	0,01%
19	Délégation de compétence au CA à l'effet de procéder à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, dans le cadre d'une OPE	198 779 131	99,98%	15 379	0,01%	25 211	0,01%
20	Autorisation consentie au CA, en vue de fixer le prix d'émission des actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital en cas de suppression du DPS, dans la limite annuelle de 10 % du capital	198 779 337	99,98%	25 424	0,01%	14 960	0,01%
21	Délégation de compétence consentie au CA à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20% du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre visée au paragraphe II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	198 765 908	99,97%	39 592	0,02%	14 221	0,01%
22	Délégation de compétence au CA aux fins d'augmenter le capital par émission de valeurs mobilières de la Société, avec suppression du DPS au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise	198 783 791	99,98%	11 272	0,01%	24 658	0,01%
23	Plafond global des délégations	198 801 900	99,99%	2 678	0,00%	15 143	0,01%
24	Pouvoirs pour formalités	198 783 340	99,98%	11 973	0,01%	24 408	0,01%

Les résultats complets des votes ainsi que la présentation effectuée aux actionnaires sont disponibles sur le site internet [www.cbicorp.io/investors](http://www.cbicorp.io/investors).

## Avertissements

*La réalisation des projets de CBI, ainsi que leur budget opérationnel et plan de financement, demeurent fondamentalement soumis à des incertitudes majeures. L'absence de réalisation des hypothèses sous-jacentes pourrait avoir un impact significatif et défavorable sur la valeur des actifs et passifs de CBI. De plus, l'investissement dans les crypto-actifs comporte des risques liés notamment à leur volatilité intrinsèque pouvant affecter la performance financière de CBI. CBI rappelle aux investisseurs que la performance passée des crypto-actifs ne garantit pas leur performance future. Une description détaillée des risques associés à un investissement dans les titres de CBI est disponible dans les rapports financiers de la société sur son site internet.*

## A propos de CRYPTO BLOCKCHAIN INDUSTRIES SA

*CYPTO BLOCKCHAIN INDUSTRIES (« CBI ») est une société française cotée sur Euronext Growth (compartiment E2) et sur OTCQB, dont l'objectif est de constituer le plus grand portefeuille possible de Bitcoins et d'autres crypto-actifs en les acquérant à des prix inférieurs au marché via la stratégie ACE : acheter principalement des Bitcoins sur le marché (ACQUIRE), développer des tokens utilitaires et des actifs numériques propriétaires pouvant être vendus en échange de Bitcoins (CREATE), et acquérir des Bitcoins à coût réduit grâce à des opérations de minage (EARN) dans le cadre d'un partenariat stratégique de long terme avec Blockchain Solutions, l'un des principaux mineurs de Bitcoin aux États-Unis. Pour plus d'informations, visitez [www.cbicorp.io](http://www.cbicorp.io) et [www.alphaverse.com](http://www.alphaverse.com)*

## Contacts

**Émetteur - CBI**  
[info@cbicorp.io](mailto:info@cbicorp.io)

**Listing sponsor sur Euronext - Atout Capital**  
[info@atoutcapital.com](mailto:info@atoutcapital.com)

**Sponsor OTCQB - Aldebaran Global Advisors**  
[hello@aldebaran-advisors.com](mailto:hello@aldebaran-advisors.com)